

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Avant-projets de programmes statistiques 2008

	Page
BANQUE DE FRANCE	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des études et des relations internationales-Direction des études et statistiques monétaires SASM....	2
STATISTIQUES FINANCIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales-Direction des études et statistiques monétaires SESOF ...	4
STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements et Direction des études et statistiques monétaires	7
STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES	
Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché	9
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements	11
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Secrétariat général - Direction des entreprises	13
STATISTIQUES BANCAIRES	
Secrétariat général de la Commission bancaire	15
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction gén. des études et des relations internationales - Direction des Enquêtes et des Publications Économiques ..	17
STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES	
Direction gén. des études et des relations internationales - Direction des Enquêtes et des Publications Économiques ..	18
AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES (ACAM)	programme non disponible
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	19
DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques	20
DGCP - Secteur public local	programme non disponible
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales	24

STATISTIQUES MONÉTAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM)

1. Exposé de synthèse

Le format des statistiques monétaires est défini par deux règlements de la Banque centrale européenne n° BCE/2001/13 concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et n° BCE/2001/18 concernant les statistiques sur les taux d'intérêt appliqués par ces établissements aux ménages et aux sociétés non financières. Ces règlements ont permis d'améliorer notablement la qualité des statistiques monétaires de la zone euro sur les trois points suivants : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé (sociétés non financières, ménages, ISBLSM), calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires.

La collecte des statistiques monétaires fait désormais l'objet d'un dispositif de surveillance portant sur la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE. Ce nouveau régime est décrit dans la communication BCE publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 31 juillet 2004. Sa mise en application doit faire prochainement l'objet d'un texte réglementaire de la Banque de France.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2008.

Néant

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2008

- Le règlement de la BCE sur les statistiques concernant les fonds de placement (hors OPCVM monétaires) devrait être promulgué mi-2007, et prendre effet courant 2008.
- Conclusion du processus de révision quinquennale des règlements de la BCE relatifs aux taux d'intérêt et au bilan monétaire (prise d'effet en 2009).
- Promulgation du règlement relatif à la collecte de statistiques sur les Fonds Communs de Créances dans le cadre du projet BCE d'extension de la collecte statistique sur les « Autres intermédiaires financiers ».
- Transfert de la collecte trimestrielle de statistiques de dépôts-crédits des non résidents de la Direction de la Balance des paiements à la Direction des études et statistiques monétaires et modernisation de la collecte des états comptables transmis par les établissements de crédit (cf. § 4, p11).

3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédit et de portefeuille titres des IFM, réparties par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.
- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit.
- Statistiques trimestrielles de coût du crédit et calcul des taux de l'usure correspondants.

- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE. Le cas échéant, déclaration à la BCE des infractions à la réglementation sur la remise des états monétaires et des états de taux d'intérêt
- Agrégats mensuels et trimestriels sur les placements intermédiés
- Statistiques mensuelles ou trimestrielles sur la répartition de l'actif net des OPCVM, les souscriptions et les rachats de titres d'OPCVM.
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.

Sous la responsabilité du Service d'Ingénierie et de coordination statistiques (SICOS) :

- Enquête trimestrielle européenne sur la distribution du crédit bancaire (Bank lending survey).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le service a participé aux travaux engagés par la Banque de France dans le cadre du projet MOCIF (MODernisation de la Collecte auprès des Institutions Financières) en vue d'identifier les possibilités d'allègement dans les remises des établissements de crédit sous réserve du respect des obligations fixées par les règlements statistiques de la BCE.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE de données agrégées relatives aux IFM (encours et flux) en vue de l'élaboration des agrégats monétaires de la zone euro, ainsi que de données harmonisées relatives aux taux d'intérêt bancaires et aux émissions de titres.
- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE des statistiques d'infraction à la réglementation sur la collecte des états monétaires et de taux d'intérêt, dans le cadre de la surveillance des manquements susceptibles d'entraîner l'ouverture d'une procédure de sanction.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les statistiques monétaires et bancaires.
- Diffusion en France des statistiques monétaires et bancaires de la zone euro enrichies de ventilations par État-membre.

6. Liste des publications

- Éléments mensuels concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France ainsi que les taux d'intérêt bancaires et les flux d'opérations nouvelles de crédit en France (sur le site internet de la Banque de France)
- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France (en version papier et sur le site internet de la Banque de France)
- Statistiques trimestrielles (sur le site internet de la Banque de France)

STATISTIQUES FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

En 2007, les travaux entamés en 2006 devraient se poursuivre et s'achever pour certains d'entre eux. En particulier, la refonte de la chaîne de traitement des statistiques d'émission/détention de titres devrait fournir des premiers résultats pour un premier envoi à Eurostat en septembre 2008. Il s'agit essentiellement de séries permettant d'analyser la relation débiteur-créancier. Par ailleurs, l'exploitation des comptes de résultat trimestriels des établissements de crédit devrait aboutir à la transmission à l'Insee d'indicateurs trimestriels sur les intérêts par contrepartie et les dividendes. Enfin, seront menés les préparatifs liés la mise en place d'une procédure automatisée de collecte de données sur les assurances et les fonds de pension auprès de l'ACAM et la FFSA.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

- Mise en place d'une procédure automatisée de transmission par l'ACAM et la FFSA de données sur les sociétés d'assurance afin de répondre aux demandes de la BCE, visant une collecte plus complète et précoce du bilan des assurances et fonds de pension.
- Étude de faisabilité sur la distinction de l'épargne retraite dans les réserves techniques d'assurance-vie détenues par les ménages, à partir de données de la FFSA et de l'ACAM.
- Refonte des programmes de traitement des opérations sur titres permettant l'établissement de séries dites de « qui-à-qui » (identification du lien entre le secteur émetteur et le secteur détenteur par catégorie de titre) utilisant notamment les informations qui seront disponibles en 2007 à la suite de la mise en place d'une nouvelle collecte unifiée auprès des conservateurs.
- Intégration des nouveaux comptes de résultat trimestriels remis par les établissements de crédit pour l'élaboration au profit de l'INSEE d'un compte non financier trimestriel simplifié des institutions financières et le calcul des flux d'intérêt trimestriels dans le cadre du règlement CE 1161/2005 sur les comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnel, ainsi que le calcul à partir de cette source de SIFIM annuels provisoires (achèvement prévu en 2007).

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2008

- Mise en œuvre de la nouvelle Orientation de la BCE sur les comptes financiers de la zone euro, adoptée le 17 novembre 2005 en préparant notamment la levée des dérogations au quatrième trimestre 2008 (qui-à-qui sur les dépôts et crédits, prêts entre agents non financiers) et en intégrant les critères de qualité définis par la BCE (ajustement des capacités/besoins de financement financiers et non financiers).
- Recherche des moyens de réduire à moyen terme à 80 jours les délais de transmission des comptes nationaux financiers, conformément aux orientations définies par le Comité des Statistiques de la BCE.

- Normalisation du classement des titres de créance : la répartition obligations/titres de créances négociables sera remplacée par une répartition entre titres de durée initiale inférieure à 1 an et titres à plus d'un an (échéance 2008).
- Refonte du tableau des financements et des placements des agents non financiers (calage sur les comptes financiers trimestriels, identification des actifs contenus dans M3, création d'un tableau des financements et des placements des assurances).

3. Opérations répétitives

- Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières.
- Calcul des SIFIM annuels.
- Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs.
- Transmission à Eurostat des comptes financiers trimestriels des APU et à l'INSEE des éléments de calcul de la dette publique annuelle et trimestrielle
- Transmission deux fois par an à la BCE des données complémentaires à la notification en application de l'orientation de la BCE sur les statistiques de finances publiques. Transmission à Eurostat des statistiques structurelles d'entreprises financières.
- Publication trimestrielle des « tableaux des financements et des placements », de la « note de conjoncture financière » et du « taux d'endettement des agents non financiers »
- Publication mensuelle de l' « endettement intérieur total »
- Publication annuelle du « taux d'intermédiation »

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Suppression à compter du troisième trimestre 2007 de l'enquête titres trimestrielle, remplacée par une collecte unifiée auprès des conservateurs, réalisée pour compte commun de la balance des paiements et des comptes nationaux financiers (cf. § 4 du chapitre sur les statistiques de valeurs mobilières).

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission à la BCE des données prévues par son Orientation du 17 novembre 2005 dans le cadre du groupe de travail sur les comptes financiers de la zone euro (WGMUFA). Travaux nouveaux liés à la levée des dérogations en décembre 2008 et à la mise en œuvre des critères de qualité définis par la BCE.
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes nationaux financiers. Travaux nouveaux liés à la transmission impérative de comptes consolidés, y compris pour les titres, et à la transmission optionnelle d'un qui-à-qui complet pour toutes les opérations.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les comptes financiers de l'union monétaire (WGMUFA) et sur les statistiques de finances publiques (WGGFS).
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers (FAWG) et sur les statistiques structurelles d'entreprises financières.
- Participation aux task force conjointes Eurostat-BCE sur les comptes financiers trimestriels des APU (TFQFAGG), sur la « collecte d'informations sur les assurances et les fonds de pension » et sur les « comptes non financiers trimestriels de secteurs » (TFQSA).

6 Liste des publications

Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés dans le volume annuel « Comptes Nationaux-Rapport sur les comptes de la nation » (Collection « INSEE RÉSULTATS ») et dans le cédérom associé de l'Insee ainsi que sur le site Internet de la Banque de France. Ils sont commentés dans le cadre des publications de l'Insee (Insee Première) et de la Banque de France (bulletin mensuel). Les comptes financiers trimestriels, ainsi que les indicateurs macro financiers qui en sont dérivés, sont publiés sur le site de la Banque de France, de même que les analyses s'y rapportant.

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction de la balance des paiements (DBdP-SERIB) et Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

Les statistiques de flux d'émissions et d'encours de titres (titres de dette et actions cotées) sont transmises mensuellement à la Banque centrale européenne (BCE).

Par ailleurs, les BCN sont engagées avec la BCE, dans le projet de base titres européenne, qui permettra d'échanger des informations titre par titre sur les titres émis ou détenus par les résidents de chaque pays de la zone euro.

Une rénovation du dispositif actuel de collecte sur les titres détenus par les agents économiques, y compris dans le cadre de la position extérieure, a été entreprise afin d'améliorer la qualité des statistiques disponibles et répondre aux exigences européennes (à la fois pour les comptes des administrations, les comptes nationaux et la position extérieure).

Un dispositif unifié et exhaustif de collecte trimestrielle auprès des conservations (établissements de crédit, entreprises d'investissement, émetteurs gérant les titres au nominatif pur) est mis en place. Dénommé « PROTIDE » (PROduction de statistiques de TItres en DEtention), il permet d'établir un « qui à qui » (ventilation par secteur émetteur des titres détenus par chacun des secteurs suivis) des opérations sur titres décrites dans les comptes nationaux financiers et d'asseoir le calcul de la position extérieure en titres à partir d'un recensement des stocks titre par titre, conformément aux prescriptions de la BCE. Le nouveau système intègre l'enquête trimestrielle sur les PEA bancaires et l'enquête annuelle sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques.

La nouvelle collecte, dont le contenu a été défini début 2006, sera mise en production en juillet 2007.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Néant

3. Opérations répétitives

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La mise en place de Protide se traduira par la suppression des enquêtes-titres actuelles à compter du 3^{ème} trimestre 2007 (cf. § 4 du chapitre sur les statistiques financières). En outre, seront supprimés certains états collectés par la direction de la balance des paiements relatifs au portefeuille propre des banques (état trimestriel E 24 en titres à titres) ou à celui de leur clientèle (état annuel E 26 donnant le détail des titres étrangers détenus par les banques en compte propre et des titres résidents détenus pour le compte d'une clientèle étrangère).

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle à la BCE des statistiques sur les flux d'émissions et les encours de valeurs mobilières.
- Participation à la mise en place d'une base titres centralisée à la Banque centrale européenne.
- L'enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires (DTOM) et la collecte PROTIDE trimestrielle sont utilisées respectivement pour la confection des statistiques monétaires et pour l'élaboration des comptes financiers et de la position extérieure diffusés par la Banque de France et transmis aux instances européennes.

6. Liste des publications

Les résultats des différentes enquêtes trimestrielles et annuelles sont publiés sur le site Internet de la Banque de France. Une synthèse en est publiée au *Bulletin mensuel* de la Banque de France.

STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des opérations
- . Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

1. Exposé de synthèse

La direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives à la monnaie fiduciaire, aux moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien en interne à la Banque de France qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, GSIT, CRI, Euronext, LCH Clearnet SA, Euroclear France...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France (rubrique : Statistiques et enquêtes\Monnaie fiduciaire, moyens et systèmes de paiement).

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements de masse sont, elles aussi, automatisées.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Pas d'autre projet à ce jour.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Pas d'autre projet à ce jour

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

La Direction des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché a pour projet d'adapter le cadre de gestion de ses statistiques de surveillance au contexte des différents projets impactant les systèmes de paiement et de titres français (démarrage prochain des systèmes Target 2 pour les paiements de montant élevé, ESES pour le règlement-livraison de titres, STET/CORE pour les paiements de masse, et mise en place de SEPA).

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Statistiques annuelles :

- sur la monnaie fiduciaire
- sur les cartes bancaires
- sur les structures bancaires françaises
- sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors du système de paiement de masse français) ;

Statistiques mensuelles :

- sur les systèmes de paiement de montant élevé (dont des statistiques sur les titres mobilisés en garantie du crédit intrajournalier) ;
- sur les systèmes de paiement de masse ;
- sur les systèmes de compensation et de règlement de titres.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3 Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2 Aspects environnement

Néant

5.3 Aspects européens

- Transmission à la BCE d'indicateurs statistiques mensuels relatifs aux systèmes de paiement de montant élevé français (TBF, PNS)
- Transmission, tous les deux ans, des résultats de l'enquête sur l'activité de banque correspondante en France
- Participation à l'élaboration de la publication annuelle de la BCE portant sur les systèmes de paiement et les systèmes de compensation et de règlement de titres dans l'Union Européenne (Blue Book)

6. Diffusion des travaux

- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France sur les systèmes de paiement de montant élevé en France et dans la zone euro et sur le système de paiement de masse français (disponible en version papier et sur le site Internet de la Banque de France)
- Éléments mensuels sur les systèmes de paiement de montant élevé et de masse et sur les systèmes de compensation et de règlement de titres (sur le site Internet de la Banque de France)
- Éléments annuels publiés sur le site Internet de la Banque de France :
 - sur la monnaie fiduciaire en circulation en France
 - sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France dans et hors système
 - sur les cartes bancaires
 - sur les structures bancaires françaises

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la balance des paiements

1. Exposé de synthèse

La Direction de la balance des paiements collecte, par différents moyens (déclarations obligatoires des banques et des grandes entreprises, enquêtes...) traite et élabore des données sur l'ensemble des opérations entre les résidents et les non-résidents, afin d'établir la balance des paiements et la position extérieure de la France et de contribuer à celle de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques, c'est à dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire et la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros le 1^{er} janvier 2002 (qui devrait être relevé 50 000 euros en 2008), les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru. Le projet présenté ci-dessous a pour but de prendre en compte ces évolutions tout en permettant le maintien, voire l'amélioration, de la qualité des statistiques, ainsi qu'un allègement de la charge statistique pesant sur la collectivité nationale.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Dans le cadre du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services », une enquête complémentaire aux déclarations directes des entreprises a été proposée. Suivant la recommandation de la formation et l'avis du CNIS, celle-ci, après avoir obtenu un avis d'opportunité favorable, devrait être présentée au Comité du Label en 2007 pour une mise en œuvre effective en 2008.

L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) vise à collecter auprès de mille à deux mille entreprises des informations sur leurs échanges internationaux de service, décomposés par type de service et pays. Elle complètera les déclarations des 450 Déclarants Directs Généraux. Après des travaux préparatoires dans le cadre d'un groupe du CNIS en 2004 et des discussions européennes relatives au seuil de déclaration, une enquête pilote sera lancée au cours du second semestre 2007 sur les données 2006 pour un démarrage en vraie grandeur en 2008.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2008

Néant

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2008

Une évolution du reporting assis sur les règlements intra-UE en euros se profile : les déclarations bancaires pour compte de la clientèle (aujourd'hui non dissociées des déclarations relatives aux opérations pour compte propre des banques) vont être affectées par l'évolution des messages interbancaires dans le contexte de l'avancée du projet « SEPA » (construction d'un espace européen des moyens de paiements). Des simplifications de la nomenclature de collecte sur les opérations intra UE ont d'ores et déjà été actées. Parallèlement, les opérations pour compte propre des banques devront faire l'objet d'un reporting distinct. Ces évolutions interviendront quand les systèmes de paiement auront basculé. Des travaux spécifiques devront être entrepris en liaison avec les agents déclarants.

Le recensement des portefeuilles auprès des conservateurs de titres va évoluer afin que l'élaboration de la position extérieure trimestrielle soit titre par titre conformément aux prescriptions de la BCE (voir, point 2.1 des statistiques et enquêtes sur les valeurs mobilières, la nouvelle enquête sur la détention de titres). La première transmission à la BCE interviendra en mars 2008.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

- Enquêtes (SDT), (Vemp) et « (EVE). Ces trois enquêtes sont réalisées par la SOFRES. SDT et EVE font l'objet d'un cofinancement avec la Direction du Tourisme
- Enquêtes « Investissements directs français à l'étranger » réalisée avec le Réseau de la Banque de France, « État 90 » sur les créances et engagements avec les non-résidents (affiliés et non affiliés) des entreprises non financières.

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

« Stocks d'investissements directs étrangers en France » par utilisation du Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises du Secrétariat général de la Banque de France.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans le cadre du transfert en 2008 de la collecte trimestrielle de statistiques de dépôts-crédits des non résidents de la Balance des Paiements à la DESM, la suppression des états de collecte 20 (état trimestriel des encours et créances et engagements en comptes de correspondants étrangers, comptes de trésorerie et d'opérations interbancaires) et 21 (état trimestriel des créances et engagements en comptes de clients non résidents avec ventilation par pays de résidence) devrait intervenir au mieux courant 2008.

De même, les états trimestriels (E 24) et annuels (E 26) relatifs aux opérations sur titres devraient également être supprimés dans le cadre de la nouvelle collecte Protide.

5. Aspects particuliers du programme 2008

Néant

6. Liste des publications

- Les chiffres de la balance des paiements et de la position extérieure de la France sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.
- Articles dans le Bulletin mensuel de la Banque de France et rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France et annexes.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
 . Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

La Direction des entreprises est engagée dans des travaux servant principalement deux objectifs de la Banque de France : la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire ; la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les ensembles de données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pas de nouvelle enquête.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2008

Sans objet

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2008

Une nouvelle échelle de 10 notes, à laquelle s'ajoute la catégorie P (procédure judiciaire), compatible avec les préconisations de l'accord Bâle II relatif aux spécifications des systèmes de notation de risque de crédit, est entrée en vigueur en avril 2004 (« cotation Banque de France »). Les taux de défaillance et de défaut à l'horizon d'un an et trois ans sont calculés pour chaque note et mis à disposition du public sur le site internet de la Banque de France. Ces statistiques seront développées en 2008.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permettra de faire de nouveaux travaux statistiques sur les bilans des exercices 2005, 2006 et 2007.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise deux enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises rendant possible le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. Elle porte sur 1500 entreprises environ. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera poursuivie à l'automne 2007 et ses résultats seront publiés vers février 2008.

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales afin de permettre une analyse méso - économique sur des concepts de la comptabilité nationale. Elle porte sur 30 000 entreprises environ. Cette collecte repose sur le volontariat des entreprises participantes. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année, au cours de l'été, une étude sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans sur l'année n-1 (10 000 bilans disponibles). Celle-ci fournit une analyse de la situation financière des entreprises. Les innovations apportées en 2007 (classes de taille, redressement de l'échantillon, l'appartenance à un groupe industriel) seront poursuivies et développées. Elle donnera lieu à deux publications : un article en juillet dans le bulletin de la Banque de France concernant les PMI et en septembre l'étude couvrant l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne. La Banque de France est chargée d'assurer le secrétariat de l'observatoire des délais de paiement réactivé à partir du mois de septembre 2006.

Les statistiques sectorielles annuelles fournissent une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Centrale de bilans de la Banque de France l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH est maintenant étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division.

La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays, notamment les nouveaux entrants dans l'UE, est recherchée.

Plusieurs groupes de travail poursuivront leurs travaux sur les activités suivantes :

- Construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays
- Étude comparée par pays des cashflows, des fonds propres et de la couverture des risques
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS
- Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les grands groupes
- Travaux sur les méthodes d'analyse du risque de crédit

6. Liste des publications

- Situation des entreprises industrielles
- Premiers travaux de comparaison de la situation des entreprises dans les grands secteurs
- La structure et le financement des groupes français selon leur taille
- Durée d'utilisation des équipements
- Contagion du risque via les impayés sur effets de commerce
- Délais de paiement du crédit interentreprises
- Première analyse de l'impact du passage aux normes IFRS sur les comptes consolidés

STATISTIQUES BANCAIRES**BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général de la Commission bancaire

1. Exposé de synthèse

La collecte statistique relative aux établissements de crédit est réalisée dans le cadre de la Base des Agents Financiers (BAFI), à la fois système de collecte prudentielle et nomenclature comptable. Cette dernière, opérationnelle depuis 1993, a connu peu de modifications importantes sur la période 1996-2005, à l'exception de l'introduction, en juillet 1998, des documents en euros, assortis notamment de délais de transmission des informations mensuelles sensiblement réduits.

Par ailleurs, le dispositif comptable et prudentiel a été élargi aux entreprises d'investissement, intégrées dans le champ du contrôle du Secrétariat général de la Commission bancaire. L'uniformisation de la nomenclature des documents comptables et prudentiels des entreprises d'investissement est réalisée depuis juin 2002.

L'adoption des normes comptables International Financial Reporting Standards (IFRS) a entraîné la mise en place de nouveaux états BAFI (bilan et compte de résultat sur base consolidée, notamment) avant la finalisation du projet COFINREP (cf. 2.3).

Le lancement, en 2006, du projet MOCIF (Modernisation de la Collecte d'Information Financière) devrait se traduire par un allègement des remises BAFI.

2. Travaux nouveaux pour 2008**2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2008

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2008

En 2008, dans le cadre du projet COFINREP (hors BAFI) qui vise à prendre en compte les nouveaux dispositifs comptables et prudentiels européens, de nouveaux états portant sur la solvabilité selon la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres et les comptes consolidés aux normes IFRS seront disponibles et pourront faire l'objet d'exploitation statistiques.

3. Opérations répétitives

Le SGCB collecte dans la BAFI les états comptables et prudentiels de diverses nature (situations, bilans, comptes de résultats...) et périodicité prévus par la réglementation. Il procède à des exploitations statistiques de ces documents qui font l'objet de publications, notamment dans le cadre du rapport annuel de la Commission bancaire et des « Analyses comparatives ».

3.1. Enquêtes

Néant

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Tous les états BAFI (bilan, compte de résultats, concours à l'économie...) sont susceptibles de faire l'objet d'une exploitation statistique.

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects « européens »

Au sein du Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS), deux groupes de travail se sont consacrés à la mise en place d'un nouveau cadre harmonisé de remises des informations de nature prudentielle, COREP (COmmon REPorting), et comptable FINREP (FINAncial REPorting).

6. Liste des publications

- Rapport annuel de la Commission bancaire ;
- Analyses comparatives Volumes I (Activité des établissements de crédit) et II (Résultats des établissements de crédit).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Le projet informatique COFINREP prend en compte, depuis 2007, les flux issus des nouveaux états prudentiels (COREP) et comptables consolidés (FINREP).

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

1. Exposé de synthèse

La Direction des Enquêtes et des Publications Économiques publie deux types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant l'activité dans :
 - l'industrie (mensuelle), intégrant un volet trimestriel (investissement, trésorerie, marges),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestrielle),
 - le commerce de gros (trimestrielle),
 - les services marchands (mensuelle depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant)
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Néant

3. Opérations répétitives

- enquête mensuelles dans l'industrie et les services marchands
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2008

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » et des chapitres sectoriels de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France depuis septembre 2003.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque.

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

Il s'agit de statistiques mensuelles et trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- des crédits nouveaux à l'habitat,

à effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Insee
- Direction des statistiques d'entreprises

Statistiques sur les entreprises contrôlées par des entreprises non-résidentes

L'exploitation conjointe des informations produites par la statistique annuelle sur les entreprises et stockées dans la base de données individuelles Suse, et des données relatives aux groupes d'entreprises provenant de l'enquête Liaisons Financières (Lifi) permet de ventiler l'activité économique des entreprises selon différentes catégories. Par exemple, on peut distinguer les entreprises contrôlées par une entreprise non-résidente des entreprises contrôlées par une entreprise résidente et des entreprises n'appartenant pas à un groupe (non contrôlées). Ce critère de ventilation est combiné avec d'autres critères comme le secteur d'activité des entreprises, la taille des entreprises ou des sous-groupes contrôlés, l'origine géographique du pays de contrôle.

On se donne comme critère le contrôle direct ou indirect, en suivant les chaînes de contrôle selon les méthodes usuelles de la statistique des groupes. Ces statistiques sont disponibles depuis 1981.

Les données relatives aux années 1999 et suivantes ont bénéficié d'un complément de champ de l'enquête Lifi. En effet, celle-ci est une enquête à seuil, qui a pu être complétée depuis cette année de référence par l'utilisation des informations enregistrées par les greffes des tribunaux de commerce.

L'ensemble des variables du compte de résultat, du bilan ou de l'annexe des liasses fiscales peuvent ainsi être ventilées.

Ces statistiques sont établies en concertation avec les services statistiques ministériels producteurs de la statistique d'entreprises.

Ces statistiques sont également transmises à Eurostat et sont cohérentes avec les statistiques structurelles sur les entreprises.

L'année 2008 devrait voir aboutir l'enquête pilote sur les Inward FATS menée dans le cadre des travaux d'Eurostat. Cette enquête devra conclure quant à la faisabilité ou non de collecter des informations sur les flux d'importations-exportations des sociétés sous contrôle étranger en France et de la possibilité de discerner, au sein de ces flux, ceux qui sont réalisés en intra-groupe.

Dans la ligne du rapport Mucchielli, la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee et la direction de la balance des paiements de la Banque de France se concertent pour aboutir à terme à la production de statistiques cohérentes en la matière, passant au premier chef par la mise au point d'un référentiel unique des groupes d'entreprises opérant en France.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse

Le programme de travail du bureau 6C pour l'année 2007 est dominé par la première exploitation de la nouvelle comptabilité de l'État (LOLF) sur l'exercice 2006. La mise en place de cette nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'État ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'État et les autres unités.

Parallèlement, les méthodes d'élaboration des comptes financiers (trimestriels et annuels) et de calcul de la dette publique ont été automatisées en prenant en compte les besoins de la Banque de France et de l'INSEE en terme de nomenclature, de format de fichier et de traitement de comptabilité nationale pour des opérations spécifiques.

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ne nécessitent pas de traitements particuliers (universités, écoles, etc.).

Enfin, d'autres investissements sont poursuivis durant l'année 2007. Il s'agit d'une part de la construction de tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale, et d'autre part de la régionalisation des dépenses de l'État.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 la nouvelle comptabilité de l'État

La mise en place de la nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'État ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'État et les autres unités.

2.1.1 Les comptes non financiers de l'État

Pour le calcul du déficit et des opérations non-financières plus généralement, le « traitement cible » est l'exploitation de **la comptabilité d'exercice de l'État** (en droits constatés). Toutefois, elle n'a pas été mise en place dès la notification des ratios de finances publiques à la Commission européenne le 31 mars 2007 ou pour les comptes provisoires publiés en avril 2007. En effet, l'exploitation des données comptables de l'État pour la notification et pour les comptes provisoires (année n) débutent au mois de février (année n+1) alors que les comptes de l'État ne sont pas encore clôturés.

Par ailleurs, l'utilisation de la nouvelle comptabilité de l'État nécessite au préalable des études comparatives entre les anciens et les nouveaux traitements qui ne pourront pas être menés avant les comptes provisoires.

Ainsi, le compte provisoire non financier a résulté – comme c'est le cas actuellement – de l'exploitation de la comptabilité budgétaire de l'État et notre travail a consisté dans cette première étape à retranscrire les traitements actuels à partir de la nouvelle nomenclature budgétaire (programmes, missions, actions) et comptable.

Dans une seconde étape, nous établirons des travaux comparatifs afin d'explicitier les modifications de traitements et leurs impacts sur les comptes non-financiers de l'État. Ces travaux seront menés en collaboration avec le département des comptes nationaux de l'Insee. Ces travaux pourraient déboucher sur la réalisation d'un compte semi-définitif 2007 à partir de la comptabilité de l'État en droits constatés.

2.1.2 les comptes financiers de l'État

Les comptes financiers sont déjà établis pour l'essentiel à partir des balances comptables des comptes de l'État. Par ailleurs, l'impact de la nouvelle comptabilité de l'État est plus ciblé que pour les comptes non-financiers (comptes de tiers, mises en jeu de garantie, etc.) ce qui a facilité la construction d'une nouvelle table de passage.

2.2 Les comptes trimestriels financiers

Le 31 décembre 2005, la France a transmis pour la première fois à la Commission européenne les comptes trimestriels financiers des Administrations publiques du premier trimestre 1998 au 3^{ème} trimestre 2005 ainsi qu'une dette trimestrielle au sens de Maastricht sur la même période. Ces travaux sont menés en collaboration avec la Banque de France et l'Insee. Depuis, le 4^{ème} trimestre de l'année 2005 a été transmis le 31 mars 2006 (transmission à T+90 jours).

Depuis, les méthodes d'élaboration des comptes trimestriels (et annuels également) financiers ont été automatisées : traçabilité de l'information, calage des séries trimestrielles sur les séries annuelles pour les années passées, synthèse entre les sous-secteurs, prise en compte de la nomenclature d'opérations utilisée par la Banque de France, amélioration de traitements spécifiques de comptabilité nationale.

2.3 Exploitation de la centralisation des comptabilités des établissements publics nationaux

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ne nécessitent pas de traitements particuliers (universités, écoles, etc.).

2.4 La régionalisation des dépenses de l'État

Un groupe de travail du Cnis « *Mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale* » a été créé en mars 2007, la proposition de mandat du groupe de travail a été approuvée par le bureau du Cnis. Ce groupe de travail est présidé par Monsieur Yvon Ollivier, Inspecteur général des finances et ancien Préfet de région. Le bureau 6C participe à ce groupe de travail notamment en tant que rapporteur.

Un rapport d'étape devrait être présenté en septembre 2007 à la formation « *Statistiques et régionales et locales* ».

2.5 Tables de passage entre la comptabilité publique et la comptabilité nationale.

Il s'agit de réaliser des **tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale** ou plus exactement entre des agrégats connus (solde de l'exécution des lois de finances pour l'État, etc.) et le déficit par sous-secteur au sens de la comptabilité nationale notifié comme ceux réalisés pour l'État et publiés par l'Insee.

Une table de passage est désormais disponible dans le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale pour l'année 2004, il présente le passage des soldes des organismes du régime général (CNAM, CNAV, CNAF) à la capacité de financement au sens de la comptabilité nationale. Cette table sera actualisée chaque année, ainsi le prochain rapport présentera les comptes de l'année 2005.

Concernant les administrations publiques locales, les tables fournies à la Commission européenne dans le cadre de la notification des ratios de finances publiques, ont été revue en prenant en compte les évolutions des comptabilités des départements et des régions.

3. Opérations répétitives

Le bureau 6C « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'Insee, les comptes nationaux (provisoire, semi-définitif, définitif) et régionaux des Administrations Publiques (collectivités locales). Il fournit à la Banque de France et à l'Insee des données trimestrielles sur les comptes financiers et non financiers des APU. Il est prestataire de services pour de nombreux comptes satellites : Environnement, Transport, Défense, Éducation, Santé, Action sociale. Il fournit des informations détaillées aux comptes nationaux des DOM et des TOM (Nouvelle Calédonie et Polynésie).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les comptes nationaux des administrations publiques font appel à des données administratives uniquement. Toutefois, les travaux menés dans le prolongement de la MircoSS (mission de refonte de la comptabilité des organismes de sécurité sociale) visent à alléger la charge statistique pesant sur les organismes publics et privés de sécurité sociale en mettant en place une centralisation statistique et comptable commune aux différents utilisateurs de ces comptes : direction de la sécurité sociale, comptes nationaux, direction du budget.

De même la mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics nationaux début 2005, permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ont un poids financier relativement faibles (universités, écoles, etc.).

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Un groupe de travail du CNIS « *Mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale* » a été créé en mars 2007, la proposition de mandat du groupe de travail a été approuvée par le CNIS. Ce groupe de travail est présidé par Monsieur Yvon Ollivier, Inspecteur général des finances et ancien Préfet de région. Le bureau 6C participe à ce groupe de travail notamment en tant que rapporteur. Un rapport d'étape devrait être présenté en septembre 2007 à la formation « *Statistiques et régionales et locales* ».

5.2. Aspects « environnement »

Dans la nomenclature fonctionnelle européenne des administrations, un poids important est consacré à l'environnement. Les comptes nationaux des administrations publiques sont disponibles depuis 2000 selon cette nomenclature détaillée. La collaboration avec l'IFEN se poursuit.

5.3. Aspects « européens »

Les points évoqués sont cohérents avec le thème 40 (« comptes économiques annuels ») du programme à moyen terme d'Eurostat 2003-2007. La plupart des prestations nationales, régionales, annuelles et trimestrielles et en ventilation fonctionnelle, assurées par le bureau 6C en matière de comptabilité nationale, sont régies désormais par des règlements communautaires. L'Insee assure en général l'interface avec Eurostat. Depuis 2000, la DCGP participe, en collaboration avec la Banque de France, au groupe de travail copiloté par Eurostat et la BCE sur la mise en place des comptes trimestriels financiers des administrations publiques.

6. Liste des publications

La DGCP collabore à la rédaction d'un quatre pages (Insee Première) sur les Administrations Publiques publié en mai.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Élaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/6C	Publication au printemps 2005		Achevé
Raccourcissement des délais du semi-définitif	CP/6C	Avant juin 2005		En cours
Mise en place de la LOLF	CP/6C			En cours / prévu pour 2007
Régionalisation des comptes nationaux non financiers de l'État	CP/6C		Création d'un groupe de travail	En cours
Comptes nationaux trimestriels complets des APU	CP/6C	Avant 2005, comptes consolidés complets en collaboration avec l'Insee et la Banque de France		Achevé 1 ^{ère} livraison le 31 décembre 2005.
Rénovation des procédures informatiques	CP/6C		En attente de la stabilisation de certains systèmes d'information (État, établissements publics nationaux).	Réflexion en cours
Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage	CP/6C		Publication dans le rapport de la CCSS d'un tableau de passage entre le solde des caisses du régime général et la capacité de financement des ASSO.	En cours

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)

. Département des études et des statistiques locales

(Programme présenté à la formation Statistiques régionales et locales)

1. Exposé de synthèse

Le département des études et statistiques locales recueille, contrôle, traite et analyse de l'information essentiellement de source administrative pour mettre à disposition des utilisateurs les statistiques et indicateurs sur les collectivités locales. Les travaux prévus pour l'année 2008 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information. On poursuivra les expériences visant à offrir la possibilité de disposer d'indicateurs avancés ou des premières tendances sur les évolutions des finances locales ou de la Fonction publique territoriale. Les circuits d'acquisition et de contrôle des données feront l'objet d'un examen visant à rationaliser et raccourcir les procédures par une extension du recours aux données déjà dématérialisées. Une extension des préoccupations aux synthèses et études à caractère thématique et/ou rétrospectif fait partie des objectifs.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (poursuite des transferts de compétences, réformes touchant la fiscalité locale, investissement et besoin de financement des collectivités), suivi de la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux régions (M71) et aux départements (M52) et de la simplification de la nomenclature relative aux communes et groupements (M14). Le département (DESL) prend une part importante dans la production et l'analyse des ratios d'autonomie financière prévus par la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales qui sont calculés chaque année pour un rapport au Parlement. Les exigences de transparence dans l'évolution des budgets locaux et le souci de maîtrise et d'efficacité de la dépense publique à tous les niveaux renforcent le besoin de données et de processus de diffusion adaptés dans leur contenu, leur fraîcheur et leur mode d'accessibilité.

Pour la **fonction publique territoriale (FPT)**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail, la prévention et la sécurité... La disponibilité de cinq exercices (1999, 2001, 2003 et 2005, 2007) permettra de développer l'analyse des évolutions de la FPT. Elle permettra également de disposer d'un point de comparaison précieux sur l'état de la FPT avant les pleins transferts de compétences et de personnels décidés par la loi du 13/08/2004 sur les libertés et les responsabilités locales. Un important travail de simplification du recueil de ces rapports a eu lieu, en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème pour établir le bilan social au 31.12.2005 à présenter avant la mi 2006, travail reconduit pour le bilan au 31.12.2007 à présenter avant la mi 2008.

Une attention particulière sera apportée, en partenariat avec l'Insee, sur le suivi des personnels transférés suite à la loi « libertés et responsabilités locales ». Le questionnaire de l'enquête COLTER au 31/12 est régulièrement aménagé pour suivre les flux correspondants et l'évolution de la situation des personnels transférés, au regard notamment de l'exercice du « droit d'option » pour les personnels de l'éducation nationale et de l'équipement.

Enfin les travaux entrepris depuis plusieurs années autour de l'utilisation des DADS-U comme colonne vertébrale du système d'information sur la Fonction publique (y compris la Fonction publique territoriale) devraient déboucher sur des développements décisifs dans l'utilisation de cette source.

Le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les

modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) ont été rénovées, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque trimestre. Ce système d'information permet la diffusion par accès Internet à une base nationale des informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** est la valorisation du site Internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui se substituent dans certains cas à la diffusion sur papier. Les tableaux volumineux sont diffusés sur cédérom ou directement accessibles sur le site, sous format « tableur », ce qui en rend l'utilisation plus facile.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, données issues des fichiers de gestion comptables de la DGCP avec laquelle un protocole d'échange a été réactualisé, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux). Pas plus que par le passé, le département ne prévoit en 2008 de réaliser d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2. Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2008

La rubrique « Données Chiffrées » du site Internet de la DGCL sera régulièrement enrichie par les productions statistiques du DESL sur les régions, les départements, les communes et groupements et la fonction publique territoriale. L'actualisation en continu et la mise à disposition des données directement utilisables (au format tableur) sera renforcée.

L'année 2008 sera une année de consolidation des opérations menées à bien en 2007.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les rapports transmis par les collectivités ont été établis en 2006 à partir des données de 2005. La DGCL a mis en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL a effectué l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2005, dans des délais raccourcis (publication de premiers résultats mi 2007 et des résultats complets avant la fin 2007). 2008 permettra d'en tirer des enseignements complémentaires. On poursuivra aussi la constitution de séries à partir des résultats des bilans sociaux des campagnes précédentes et des données de cadrage fournies par l'enquête Colter de l'Insee. L'année 2008 sera consacrée au recueil des bilans établis au 31.12.2007 sur un modèle peu modifié par rapport à la campagne précédente.

Le suivi de l'intercommunalité a été longtemps centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information a été étendu, en lien avec les Préfectures, aux autres structures intercommunales (Syndicats de type SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999). Le dispositif de collecte et de diffusion des données aura été complètement mis en place en 2007. 2008 pourra voir les premières exploitations rendues possibles par le nouveau système : étude des périmètres, répartition des compétences, etc.

Dans le domaine des finances locales on poursuivra les objectifs :

- de rationalisation de l'acquisition des données par le traitement de masse des fichiers de gestion enrichis par des traitements ciblés sur les collectivités les plus importantes.
- de constitution de séries longues cohérentes sur les principaux agrégats et ratios.
- la mise au point de référentiels de comparaison sur des ensembles d'unités définis par d'autres critères que les strates démographiques.

3. Les opérations répétitives

- **Actualisation de l'ouvrage « Les collectivités locales en chiffres »** qui reste l'ouvrage annuel de référence. A partir de l'expérience de 2007, il est prévu de poursuivre une mise en ligne en février-mars pour intégrer les données disponibles au 1^{er} janvier (intercommunalité, population) et les données issues de la loi de finances initiale de l'année pour la répartition des dotations de l'État. Il est aussi de prévu de poursuivre une actualisation en cours d'année chapitre par chapitre, à chaque échéance de production de nouvelles données significatives, notamment à l'occasion de la sortie du rapport de l'Observatoire des Finances Locales.

- **Finances locales :**

- à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs et des données de gestion des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2006) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2006) ;
- analyse des budgets primitifs communaux 2008 et publication des résultats.

- à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2007) ;
- exploitation des budgets primitifs 2008 des départements et publication des résultats.

- à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2007) ;
- exploitation des budgets primitifs 2008 des régions et publication des résultats.

- dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation du fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2006).

- dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de fichiers départementaux donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Données de cadrage disponibles en octobre de l'année de l'exercice, publication en début d'année du guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2007).

Le département participe aux travaux de l'**Observatoire des finances locales** mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales avec des contributions d'autres services de la DGCL, synthèse de contributions interministérielles.

- dans le domaine de la fonction publique territoriale :

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

- dans le domaine de l'intercommunalité et des structures locales :

Participation aux travaux de l'Observatoire des territoires

Comme les années précédentes, le département prendra une part active à la rédaction du **rapport au gouvernement sur l'autonomie financière des collectivités locales**.

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à un territoire particulier. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre territoire. La recherche de collaborations interministérielles comme celle déjà mise en œuvre pour les zonages à travers le site www.territoires.gouv.fr/zonages sera poursuivie.

Le nouveau dispositif de collecte des budgets primitifs des communes à partir des données enregistrées à la DGCP devrait permettre, compte tenu de sa couverture maintenant étendue au-delà d'un échantillon, de disposer désormais d'informations par région sur l'ensemble des communes.

5.2. Aspects « environnement »

Le département publie les données de fiscalité concernant les ordures ménagères (Taxe et redevance). Il est en rapport avec l'IFEN pour échanger sources et informations de contexte.

5.3. Aspects « européens »

Néant

6 . Diffusion des travaux et liste des publications

Dans la continuité des orientations précédentes, la politique de diffusion du DESL consiste à mettre en ligne au plus tôt la totalité des données disponibles. L'utilisateur peut ainsi considérer qu'il a accès à toutes les informations ; autrement dit qu'il n'existe pas de données qui ne seraient pas diffusées ou seulement mobilisables à la demande. L'édition papier (complétée pour les grandes masses de tableaux) par un CD-ROM vient ensuite au plus tôt des délais de fabrication. L'autre aspect consiste mettre en ligne une masse de plus en plus importante de données téléchargeables (et donc utilisables) sous formes de listes et de tableaux de résultats dans les formats courants pour les utilisateurs. Enfin il est prévu une mise à jour infra annuelle des chapitres de 'collectivités locales en chiffres' pour assurer la cohérence au fur et à mesure de la sorte des autres publications.

Dans la période, l'équilibre actuel entre le volume d'information qui fait l'objet d'une édition papier et celui qui ne fait l'objet que d'une diffusion électronique sera revu au profit de ce dernier média. La série des Bulletins d'information statistique (BIS) pourra traiter d'études transversales ou rétrospectives en plus de son rôle de présentation synthétique des résultats.

Le programme prévisionnel est le suivant

- ❖ Mise en ligne et publication 1^{er} trimestre 2008
Collectivités locales en chiffres 2008
- ❖ 1^{er} trimestre 2008
Guide statistique de la fiscalité locale (2007)
Mise en ligne des données de l'intercommunalité au 1.1.2008
BIS : L'intercommunalité à fiscalité propre au 1.1.2008
Les finances des groupements à fiscalité propre (CA 2006)
- ❖ 2^{ème} trimestre 2008
BIS : Groupements et syndicats de communes au 1.1.2007
Les finances des communes de plus de 10 000 h. (CA 2006)
BIS : Les comptes des collectivités locales en 2005
Rapport de l'observatoire des finances locales 2008

- ❖ 3^{ème} trimestre 2008
 - Les budgets primitifs des régions en 2008
 - Les budgets primitifs des départements en 2008
 - Les finances des communes de moins de 10000 habitants (CA 2006 et synthèse des finances des communes 2006)
- ❖ 4^{ème} trimestre 2008
 - Les taux de fiscalité directe votés par les communes de plus de 10 000 h. en 2008 (mise en ligne sans publication papier)
 - BIS : La fiscalité locale directe en 2008
 - Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2008
 - BIS** : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2008
 - Les finances des régions (CA 2007)
 - Les finances des départements (CA 2007)

Annexe : Liste des publications 2006-2007

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

Les publications les plus récentes (au 1^{er} avril 2007)

Ouvrages de synthèse

Les collectivités locales en chiffres 2007
Les collectivités locales en chiffres 2006

Les finances des collectivités locales en 2006
(Rapport de l'observatoire des finances locales)

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état au 31 décembre 2003 des collectivités territoriales
(Bilans sociaux)

Synthèses thématiques sur les bilans sociaux 2003

- La formation des agents des collectivités
- La santé au travail
- L'emploi des travailleurs handicapés
- La place des femmes dans la territoriale
- Les mouvements de personnel

BIS (Bulletin d'informations statistiques)

- n° 54 : L'intercommunalité à fiscalité propre en 2007
- n° 53 : Les finances des collectivités locales depuis 20 ans
- n° 52 : La fiscalité directe locale en 2006
- n° 51 : Synthèse des résultats des Bilans Sociaux 2003
- n° 50 : L'intercommunalité à fiscalité propre en 2006

Brochures et cédéroms : Statistique et finances locales

Les finances des départements 2005
Les budgets primitifs des départements en 2006
Les finances des communes de moins de 10 000 habitants 2004
Les finances des départements en 2004
Les budgets primitifs des régions en 2006
Les finances des communes de plus de 10 000 habitants 2004
Les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2004
Les finances des communes de moins de 10 000 habitants 2003
Le guide statistique de la fiscalité directe locale 2005
Les finances des régions en 2004.